Chaire UNESCO
Anticipation, Prospective
et Territoires Durables

REVUE

des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

cauris

Prospective

ISSN-L : 3135-8136
ISSN-P : 3135-8128

Numéro 1 – Juin 2026

Chaire UNESCO
Anticipation, Prospective et Territoires Durables
Univertité Alassane OUATARA - Côte d'Ivoire
+225 07 47 41 25 24/ 07 05 62 84 53

Site: www.chaireunesco-aptd.org
Courriel: dir.recherche@chaireunesco-aptd.org
Adresse: 04 BP 01 Bouaké 04 (Côte d'Ivoire)

Numéro 1 – Juin 2026

REVUE
des Sciences Humaines et Sociales,
Lettres, Langues et Civilisations

cauris
Prospective
ISSN-L : 3135-8136
ISSN-P : 3135-8128

NORMES ÉDITORIALES

Dans un contexte actuel dynamique et mouvant marqué par les incertitudes et la complexité, les approches classiques, jusque-là utilisées, s'avèrent de plus en plus insuffisantes et peu pertinentes pour faire face aux défis de développement. C'est tout le sens de l'intérêt croissant pour la prospective dans le management des organisations. La prospective postule de voir loin, voir ensemble, voir autrement, analyser en profondeur et penser à l'homme qui doit être la mesure de toutes les réflexions scientifiques. De par son approche globale et systémique, la prospective mobilise les différents domaines de la connaissance pour analyser le passé, auditer le présent afin d'explorer l'avenir des systèmes.

La **Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables de l'Université Alassane OUATTARA**, créée le 23 mars 2022, a pour objectif de produire de nouvelles connaissances fondamentales et appliquées en matière de prospective, allant au-delà des perspectives occidentales, pour des territoires durables. Dans ce sens, la Chaire procède à la création de ***la Revue « Cauris », la Revue Africaine de Prospective des Territoires***, à l'effet de contribuer à vulgariser les savoirs scientifiques pluridisciplinaires qui s'appuient sur les démarches des sciences de l'anticipation et des territoires. Cauris est une revue à parution semestrielle adossée à l'Université Alassane OUATTARA. Au service de tous les enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants, la présente revue accueille les contributions portant sur toutes les thématiques prônant la démarche prospective.

NOTE AUX AUTEURS

Les conditions de publication

La revue « **Cauris** » publie des articles originaux, rédigés en français et en anglais. C'est une revue ouverte aux sciences de l'anticipation et à la prospective. Elle a une vision pluridisciplinaire. Elle publie les articles non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Cette revue scientifique s'appuie sur les normes adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Le manuscrit

Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants : un titre, un (des) nom(s) d'auteur (s), un résumé en français et en anglais (250 mots maximum), des mots-clés (au nombre de 5 au plus).

Tout manuscrit soumis à instruction doit respecter les normes usuelles de l'écriture scientifique : Introduction, Méthodologie (approche et outils), Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie. Ce schéma classique peut être adapté selon le type de recherche.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras) ;

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique) ;

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras).

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale de l'article doit être comprise entre 30 000 et 40 000 caractères (espaces compris), soit entre 13 et 20 pages environ. Les notes infrapaginales utilisent des chiffres arabes, la police 11 de Times New Roman. Les pages doivent être paginées et ne doivent comporter d'information autre que le numéro de page dans le pied de page.

Les manuscrits doivent être envoyés en fichier sous format Word, au secrétariat de rédaction, à l'adresse e-mail suivante : dir.recherche@chaireunesco-aptd.org .

2. Les illustrations

Les illustrations (cartes, figures, diagrammes) sont en couleur. Les titres des illustrations sont portés en haut, et les sources / auteurs en bas, en time New Roman taille 10, interligne 1. Les tableaux sont en blanc-noir. Les illustrations doivent être intégrées au texte et centrées. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12 en noir. Les illustrations doivent être numérotées (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : i. annoncés, ii. Insérés, iii. Commentés dans le corps du texte.

3. La bibliographie

3.1. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.
Le titre d'un article est présenté entre guillemets ; celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

3.2. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Pour un ouvrage
Nom Prénom (s), Année, *Titre de l'ouvrage*, Editeur, Pays, Ville, Nombre de pages.
Exemple : KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2024, *Le parc national de Taï, 50 ans après,* L'harmattan, Côte d'Ivoire, Abidjan, 244 p.

- La collection à laquelle appartient l'ouvrage est reportée, le cas échéant, après le nom de l'éditeur et entre guillemets (sans « col. » ou « Coll. »), directement suivie s'il y a lieu de son numéro : Nom Prénom (s), année, Titre de l'ouvrage, Éditeur, Pays, Ville, « Nom coll. » numéro, Nombre de pages.

Exemple :
KOBY Assa Théophile, KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2023, Essai sur une géographie de l'avenir, Abidjan, L'harmattan Côte d'Ivoire, Abidjan, « Collection scientifique de diffusion du savoir et de la connaissance ANIBOUÉ », Numéro 3, 429 p.

- **Pour un chapitre d'ouvrage**

Nom Prénom, année de parution, Titre du chapitre, in Prénom Nom, Titre de l'ouvrage, Ville, Éditeur, pages.
- S'il y a plusieurs auteurs de l'ouvrage, leurs Prénoms et Noms se suivent et sont séparés d'une virgule (pas de « et »).

Exemple :
KOUASSI Kouamé Sylvestre, ONGOLO Symphorien, 2023, Politiques de conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire, *in* DARÉ William's, BA Alpha, *Justice environnementale dans les espaces ruraux en Afrique*, Versailles, éditions Quæ, 224 p.

- **Pour un article**

Nom Prénom, année, « Titre de l'article », in *nom de la revue*, Edition, numéro de la revue, Volume, mois, intervalle de pages.
-Si le prénom est introuvable, mettre son initiale en majuscule + point.
- Lorsque le numéro de la revue concernée comporte un titre (numéro thématique, etc.) spécifique, le mettre en italiques et entre virgules après le titre de l'article.

Exemple :
COULIBALY Tiécoura Hamed, 2024, Activité agricole et occupation du sol dans le département de tabou de 1986 à 2023 (sud-ouest ivoirien), in *Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement*, Université d'Abomey-Calavi, volume 5, Numéro 001, juin 2024, Bénin, pp. 83-95.

- **Pour les travaux en ligne**

L'adresse URL doit être complète. La rédaction vérifiant la validité de l'adresse, le mois et l'année de consultation du document ne sont pas précisés. La mention « URL » n'est requise que lorsque l'on souhaite ajouter la référence électronique à la référence papier. Elle vient alors après un point final de la référence papier. Lorsqu'il n'y a pas de référence papier, le lien Web débutant par « https:// » fait suite, après une virgule, à la référence de l'article ou de l'ouvrage.

Exemple :
KASSI-DJODJO Irène, 2010, « Rôle des transports populaires dans le processus d'urbanisation à Abidjan », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Juillet-Septembre 2010, document 6, 13 p. URL : http://journals.openedition.org/com/6057

KOFFI Simplice Yao, KOISSY-KPEIN Aïda Sandrine, 2014, « Extension agricole dans la zone marginale de production cotonnière en Côte d'Ivoire », in *L'Actualité économique*, Volume 90, numéro 3, septembre 2014, pp. 191–221. URL : https://id.erudit.org/iderudit/1034737ar

- **Pour des citations**

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas suivants :

En milieu de paragraphe ou de phrase, les initiales du ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées entre parenthèses. Exemple : K. S. KOUASSI (2012, p. 15)

En fin de paragraphe ou de phrase, les initiales du ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple :(K. S. KOUASSI, 2012, p. 15)

Dans le texte, citez le nom et les initiales des prénoms de l'auteur primaire, suivi de l'année et le numéro de page où se trouve la citation, ensuite ajouter « cité par », le nom et les initiales des prénoms de l'auteur le plus récent, associés aux numéros de pages où se trouve la citation dans la source secondaire. Exemple : K. S. KOUASSI (2012 ; p. 15) cité par K. P. N'ZUE (2020 ; p. 53)

4. Nota bene

4.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.
4.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
4.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.
4.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
4.5. Eviter de faire des retraits au moment de débuter les paragraphes, observer plutôt un espace.
4.6. Plan : Introduction, Méthodologie, Résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques
Résumé : Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, la méthode et les résultats obtenus. Le résumé doit être traduit en anglais (y compris le titre de l'article). Le résumé doit être traduit en français pour un article rédigé en anglais.
Introduction : Elle doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.
Méthodologie : L'auteur expose l'approche conceptuelle et théorique, les méthodes et les outils mobilisés.
Résultats : L'auteur expose ses résultats qui sont issus du déploiement de la méthodologie utilisée.
Discussion : Placée avant la conclusion, la discussion confronte les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager les différences et les similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats.
Conclusion : L'auteur résume les principales conclusions de la recherche tout en dégageant l'intérêt de l'article.
Nota bene :
Tous les textes reçus seront soumis au test de similitude. Seuls les textes présentant des taux de similitude en dessous de 20% seront retenus. Par ailleurs, les articles reçus seront la propriété de la revue scientifique.

Références

Issn en ligne : 3135-8136
Issn imprimé : 3135-8128
Site: www.chaireunesco-aptd.org

Courriel : dir.recherche@chaireunesco-aptd.org

Adresse : 04 BP 01 Bouaké 04 (Côte d'Ivoire)

Tél : +225 05 03 30 21 29/ 07 05 62 84 53

CHAIRE UNESCO
ANTICIPATION, PROSPECTIVE ET TERRITOIRES DURABLES

Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire

CAURIS

Revue Africaine de Prospective, publiée par la Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables de l'Université Alassane, Bouaké, Côte d'Ivoire.

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur des Universités, Titulaire de la Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables (CUAPTD), Université Alassane OUATTARA

Rédacteur en Chef

KOFFI Simplice Yao, Maître de Conférences, CUAPTD, Université Peleforo GON COULIBALY

Secrétariat de rédaction :

N'ZUE Koffi Pascal, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

SORO Yalamoussa Brahima, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

YAMEOGO Palingwindé Vincent De Paul, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KONAN Kouassi Samuel, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

Comité de rédaction

ADOU Arsène, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KONE Tanyo Boniface, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOFFI Serge Léonce, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUASSI David Aurélie Abigail, Attachée de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUMAN Donald, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUAME Kouakou Noel, Assistant, CUAPTD, UAO

KOUAKOU Senguen, Assistant, Informaticien, UAO

COULIBALY Tiecoura Hamed, Maître-Assistant, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Comité scientifique

BIKPO Céline, Professeure Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA de Bouaké

KASSI-DJODJO Irène, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

TOURE Mamoutou, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

GOGBE Téré, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOUASSI Konan, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DIOMANDE Beh Ibrahim, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Fabrice ROUBELAT, Professeur Titulaire, Université de Poitiers, France

Hervé TCHEKOTE, Professeur Titulaire, Université de Dschang, Cameroun

IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherche, Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire

ASSUE Jean Aimé, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

POAME Lazare, Professeur Titulaire, Chaire UNESCO Bioéthique, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KOFFI DIDIA Marthe, Professeure Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DIAKITE Moussa, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KONAN Kouadio Eugène, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DOUDOU Dimi Théodore, Maître de Recherche, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

ALOKO N'GUESSAN Jérôme, Directeur de Recherche, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

HENRI Bah, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DJAKO Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KAUDJHIS Narcisse, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DJANE Kabran, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

AGBROFFI Diamoi Joachim, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

LAMAH Daniel, Professeur Titulaire, Université Général Lansana Conté, Guinée

LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Jouhaina GHERIB, Professeur Titulaire, Université de Manouba, Tunisie

BAH Mamadou Bhoye, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

BEAVOGUI Mariama, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

CAMARA Mohamed Ansoumane, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

KANA Etienne Collins, Maître de Conférences, Université de Dschang, Cameroun

MEDIEBOU Chindji, Maître de Conférences, Université de Yaoundé 1

TESSOUGUE Moussa dit Martin, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

GOMGNIMBOU Alain P. K, Maître de Recherches, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso

DJEZOU Wadjamssse Beaudelaire, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA

HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Maître de Recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso

TRAORE Souleymane Sidi, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

ALAGBE Benjamin, Professeur Titulaire, Université Abomey Calavi, Bénin

OULAI Jean Claude, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

YEMMAFOUO Aristide, Professeur Titulaire, Université de Dschang, Cameroun

Comité de lecture

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

OULAI Jean-Clodde, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KASSI-DJODJO Irène, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

KANGA Konan Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

PAKOUE Yao Claude, Professeur Titulaire- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TCHEKOTE Hervé, Professeur Titulaire, Université de Dschang (Cameroun)

ALLA Kouadio Augustin, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

ANDON N'Guessan Simon, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

GOHOUROU Florent, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon GUEDE, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Guessan Gilbert, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KONAN Kouakou Attien Jean-Michel, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KAMBIRE Bebe, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOUMAN Mouroufié, Maître de Conférences, Ecole Nationale Supérieur (ENS) d'Abidjan, Côte d'Ivoire

TRA Bi Zamblé Armand, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DIARRASOUBA Bazouman, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

AKOUE Yao Claude, Maître de Conférences, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

N'GUESSAN Atse Alexis, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DJANE Kabran Aristide, Maître de conférences- Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Maître de Recherche, Institut des Sciences des Sociétés (INSS), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso)

KOUADIO Kouassi Edouard, Maître de recherche, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOFFI Simplice, Maître de Conférence, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KANGA Hermann, Maître de conférences- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

GOMGNIMBOU Alain P.K., Maître de Recherche, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) / Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina Faso

DOHO Bi Tchan André, Maître de conférences- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TRAORE Souleymane Sidi, Maître de Conférences- Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

ASSOUMAN Serge Fidèle, Maître de conférences, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

SANDE Zannou, Maître de Conférences- Université Abomey-Calavi (Bénin)

DOUDOU Dimi Théodore, Maître de recherche- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

ANDON N'Guessan Simon, Maître de conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KOFFI Kan Emile, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TESSOUGUE Moussa, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

KOUMA Youssouf, Maître de conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

GEOGRAPHIE

Kauphya Gonin Daisi YAO et Kouamé Sylvestre KOUASSI

DÉCHETS INDUSTRIELS : IMPACTS DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE SAN PEDRO (SUD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) 6

KOUADIO Adjoua Bénédicte

DÉFIS DE LA GESTION DES DÉCHETS ET RISQUES SANITAIRES DANS LES MARCHÉS SECONDAIRES DE LA VILLE DE BOUAKÉ 23

Emmanuel SOVI

LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LA COMMUNE D'ADJOHOUN, (BASSE VALLEE DE L'OUEME AU BENIN) 39

Kousso Débora DJÉTÉ

GESTION PARTICIPATIVE ET RAPPORTS DE POUVOIR AU PARC NATIONAL D'AZAGNY : ENTRE COOPERATION ET FRAGILITES 51

DIOMANDE Soualiho et KOUASSI Kouamé Sylvestre

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS LE PRISME DES CONFLITS FONCIERS RURAUX : LE CAS D'ÉTUDE DE MAHANDOUGOU ET NIENDOUGOU (NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) 72

KOUAKOU Konan Bienvenue Marcos et KOFFI Simplice Yao

FACTEURS DE LA DURABILITE DE L'ARBORICULTURE DANS LE DISTRICT DES SAVANES (NORD DE LA COTE D'IVOIRE) 95

Kouamé Thierry GOLI et Kouamé Sylvestre KOUASSI

TRANSFORMATIONS DU CADRE DE VIE DES VILLAGES DÉPLACÉS PAR L'AUTORITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU BANDAMA (AVB) DANS LE DÉPARTEMENT DE BÉOUMI (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : RÉTROSPECTIVE ET ÉVOLUTIONS PROBABLES 111

Sidiki Traoré

SE PREPARER A L'INCERTITUDE : PROSPECTIVE PARTICIPATIVE DANS LE TERRITOIRE DE BLA AU MALI 128

KONAN Olivia Nadine et KOUASSI Kouamé Sylvestre

GOUVERNANCE LOCALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : LE RÔLE DE L'AGENDA 21 DANS LA COMMUNE DE GRAND-BASSAM 149

Issifou Sim-Bassi AMADOU, Mahamadou ILLOU et Tchaa BOUKPESSI
DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE ET REGENERATION D'*AFZELIA AFRICANA* DANS LES TERROIRS RURAUX DE TCHAOUDJO (CENTRE-TOGO) 169

KOUASSI Adjoua Marie Roscane
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE DÉPARTEMENT D'OUMÉ (CÔTE D'IVOIRE) 186

KOUAKOU Amoin Ariane, BADOU Kouadio Samuel, KOUASSI David Aurélie Abigaïl et KOUASSI Kouamé Sylvestre
L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE TRANSPORT FACE AUX ENJEUX DE LA MOBILITE URBAINE A BOUAKE 211

SONDOU Tchakouni
RECONFIGURATIONS DU COMMERCE URBAIN DANS LE GRAND LOME : LES NANA BENZ FACE A L'ESSOR DU E-COMMERCE 226

André SAMA et Oumar KABORE
DÉTERMINANTS DE L'ÉVOLUTION SPATIALE DES FORMATIONS VÉGÉTALES DANS LA RÉGION DU NAZINON DE 2003 À 2023 (BURKINA FASO) 245

Abiré Tassiguè MOUZOU et Pessiézoum ADJOUSSI
OPPORTUNITE DE L'INTEGRATION DE L'AGRICULTURE DE PRECISION DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE AU TOGO 266

Richard Codjo AKODANDE HONMA
DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, ENJEUX SECURITAIRES ET POROSITE FRONTALIERE : LE TRANSPORT FLUVIAL DE LA CONTREBANDE ENTRE LA COMMUNE D'ADJARRA (BENIN) ET LES LOCALITÉS D'IPOKIA ET DE BADAGRY (NIGERIA) 280

SODJI Jean
SOURCE D'APPROVISIONNEMENT ET BESOINS EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE D'ALLADA 300

HISTOIRE

KONE NAGNENEGUE, KOUASSI Eponon Innocent et N'ZUÉ Koffi Pascal
LES BÂTIMENTS COLONIAUX ET LA DEGRADATION DE L'ESTHETIQUE URBAINE A BOUAKE 316

AZIAN Déhalé Donation
DÉFIS DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET VULNÉRABILITÉ DES MÉNAGES RURAUX DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO 330

Hamidou Issa
SOUS-REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE AU PARLEMENT CAMEROUNAIS DE 1946 À 2020 : UNE « DOMINATION MASCULINE » CONSTANTE..... 348

ANTHROPOLOGIE-SOCIOLOGIE

Konga PALASSI
VIVRE APRES LE DEGUERPISSEMENT : TRAJECTOIRES SOCIALES ET STRATEGIES DE RECONSTRUCTION DES ANCIENS OCCUPANTS DES TROTTOIRS A LOME..... 366

ADOUKO Épouse KOUADIO Diane Natacha
VARIABILITE CLIMATIQUE ET STRATEGIES DE RESILIENCE DES PAYSANS DE N'DENOU (SOUS-PREFECTURE DE TAABO) 382

Youssouf MEITE
LOGIQUES DE MAINTIEN DES MOTOS-TAXIS DANS LA COMMUNE DE BINGERVILLE : ENTRE RÉGULATION CONJOINTE DE LA MOBILITÉ URBAINE, SOCIABILITÉ ET CONSTRUCTION DE LA RÉSILIENCE JUVÉNILE 397

SILUE Nibé Dramane, TUO Ardjouma et KOUASSI Akissi Germaine
DYNAMIQUES DE COMMUNICATION SOCIALE ET GESTION DES DECHETS DANS LES QUARTIERS COMMERÇANTS MALINKES DE BOUAKE : ENTRE PESANTEURS CULTURELLES ET DEFIS INFRASTRUCTURELS 409

SCIENCE DE L'EDUCATION

ESSEBE-EKWELGEN Charlotte
L'INFLUENCE DE L'ÉDUCATION DE BASE EN ZONE RURALE SUR LES PERFORMANCES SCOLAIRES AU SECONDAIRE : CAS DE DOUALAŸEL (CAMEROUN) 425

PHILOSOPHIE

Serge Armand Dibié Yao BOUAFFOU et Kpa Yao Raoul KOUASSI
INDETERMINATION DU STATUT DES DRONES A L'AUNE DU PRINCIPE D'INCERTITUDE 446

PSYCHOLOGIE

D'sirama Séma KAMINA et Kaka KALINA
« ANALYSE COMPARATIVE DES PERTURBATIONS PSYCHOPATHOLOGIQUES CHEZ LES ENFANTS DE LA RUE ET CEUX DE LA RUE RECUEILLIS DANS LES INSTITUTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE AU TOGO »..... 464

COMMUNICATION

PRAO Bini Kouamé

« DE L'ARGUMENTATIVE DE LA LEXICALISATION DANS LE LANGAGE IVOIRIEN : L'EXEMPLE DE « ÇA NE VA PAS QUELQUE PART »..... 481

LETTRES MODERNES

Yao Gatien KONAN

ANALYSE DIDASCALIQUE DANS LA TRAGÉDIE DU ROI CHRISTOPHE DE AIMÉ CÉSAIRE : ENTRE CONFIGURATIONS ET FONCTIONS..... 494

FACTEURS DE LA DURABILITE DE L'ARBORICULTURE DANS LE DISTRICT DES SAVANES (NORD DE LA COTE D'IVOIRE)

FACTORS AFFECTING THE SUSTAINABILITY OF ARBORICULTURE IN THE SAVANES DISTRICT (NORTHERN CÔTE D'IVOIRE)

KOUAKOU Konan Bienvenue Marcos, Université Peleforo GON, COULIBALY**,** Département de Géographie**,** konanmarcos@gmail.com

KOFFI Simplice Yao, Université Peleforo GON COULIBALY**,** Département de Géographie**,** kofsiyao@yahoo.fr

Résumé

Depuis 1970, le développement de l'arboriculture fruitière, notamment du manguier et de l'anacardier, a favorisé l'émergence d'un système agroforestier dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Ce système offre des services environnementaux tels que la lutte contre l'érosion et la désertification, tout en profitant aux cultures vivrières. Cependant, malgré son importance, la durabilité du système est mise en question dans le District des Savanes en raison de l'instabilité de la production et de la commercialisation. Cette instabilité suscite une hésitation chez les producteurs à investir dans de nouveaux vergers, et les conduit parfois à abattre les arbres au profit des cultures saisonnières. L'objectif de cet article est d'identifier les facteurs limitant la durabilité de l'arboriculture fruitière dans le District des Savanes et de proposer des pistes d'amélioration. La méthodologie s'appuie sur une enquête de terrain réalisée auprès de 314 producteurs répartis dans 22 villages. Les données ont porté sur le dysfonctionnement des systèmes de production et de commercialisation, ainsi que sur la rentabilité économique des deux cultures. Les résultats montrent que l'arboriculture est dominée par des exploitations villageoises conduites par des producteurs faiblement formés. La désorganisation des circuits de commercialisation engendre d'importantes pertes de revenus, estimées à 120 000 FCFA par hectare pour la mangue et à 105 000 FCFA par hectare pour l'anacarde. En conclusion, pour assurer la durabilité de l'arboriculture dans le District des Savanes, il est nécessaire de renforcer la formation des producteurs et d'organiser les filières en instituant des zones d'activités dédiées à l'ensemble des acteurs.

Mots clés : Arboriculture fruitière, mangue, anacarde, agroforesterie ; rentabilité ; District des Savanes, Côte d'Ivoire

Abstract

Since 1970, the expansion of fruit tree cultivation—particularly of mango and cashew trees—has fostered the emergence of an agroforestry system in northern Côte d'Ivoire. This system provides environmental services such as erosion and desertification control, while also benefiting food crops. However, despite its importance, the sustainability of the system is being called into question in the Savanes District due to instability in production and marketing. This instability makes producers hesitant to invest in new orchards and sometimes leads them to cut down the trees in favor of seasonal crops. The objective of this article is to identify the factors limiting the sustainability of fruit tree cultivation in the Savanes District and to propose avenues for improvement. The methodology is based on a field survey conducted among 314 producers in 22 villages. The data focused on the shortcomings of the production and marketing systems,

as well as on the economic profitability of the two crops. The results show that the fruit-growing sector is dominated by village-based farms run by producers with little formal training. The disorganization of marketing channels leads to significant income losses, estimated at 120,000 FCFA per hectare for mangoes and 105,000 FCFA per hectare for cashews. In conclusion, to ensure the sustainability of arboriculture in the Savanes District, it is necessary to strengthen training for producers and organize the supply chains by establishing dedicated activity zones for all stakeholders.

Keywords: Fruit tree cultivation, mango, cashew, agroforestry; profitability; Savanes District, Ivory Coast

Introduction

L'économie de la Côte d'Ivoire est fortement dépendante de l'agriculture, notamment de cultures de rente comme le café, le cacao, l'hévéa et le palmier à huile qui prospèrent dans les régions forestières, et le coton qui est cultivé dans les zones savanicoles (G. TUO, 2007, p. 14). Toutefois, dans les régions de savane, au nord du pays, la culture de la mangue et de l'anacarde s'est récemment ajoutée à celle du coton (FIRCA 2014, p. 17). En ce qui concerne l'anacarde, les premières plantations sont introduites dans le District des Savanes comme couvert végétal dans le but de freiner la désertification par deux sociétés d'État : la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) et la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) (M. GOUMA, 2003, p. 5). Selon M. GOUMA, l'écologie est suppléée par l'économie de l'anacarde qui prend une place importante à partir des années 1972. Dans ce cadre, la SODEFOR a converti les plantations forestières en vergers fruitiers destinés à la production et à la vente de noix de cajou (P. Labazée et Y-A Fauré 2002, p. 401). Par ailleurs, la baisse de la production de coton et l'augmentation du coût de la noix de cajou ont stimulé l'intérêt des agriculteurs pour la culture de l'anacarde (P. NUGAWELA *et al*., 2006, p. 38). Les vergers de mangue présents dans le paysage agricole du Nord de la Côte d'Ivoire sont le résultat de l'effort de diversification des revenus agricoles suite au déclin de la production cotonnière dans les années 1990 (La Direction Générale du Développement Économique Régional, 2006, p. 10). Cependant, mis à part leur fonction de soutien économique dans les régions du Nord, les vergers de mangue servent aussi de barrières antiérosives contribuant à freiner le processus de désertification de la région (FIRCA, 2014, p. 27). Ainsi, les exploitations de mangues et d'anacardiers constituent une forme d'agroforesterie dans le Nord de la Côte d'Ivoire, en particulier dans le District des Savanes. Ce mode d'agroforesterie génère une sorte de microclimat qui est bénéfique aux cultures vivrières pluviales situées dans le district des Savanes (N. S. ANDON *et al*., 2018, p. 56). En dépit de son objectif de combattre

la désertification dans le nord de la Côte d'Ivoire et de générer de microclimats, cette région du pays fait face à des contraintes naturelles, économiques et sociales au sein des chaînes de production arboricoles. Ces diverses restrictions influencent grandement les rendements et les recettes annuelles des producteurs (V. H. BRIEUC, 2020, p. 1; T. COULIBALY *et al*., 2021, p. 1037). De façon naturelle, on observe une multiplication des mouches des fruits, en particulier dans les vergers de mangues, ce qui a un impact sur les rendements et les revenus annuels (L. M. KOUAMÉ *et al*., 2020, p.16). Par ailleurs, compte tenu des fluctuations climatiques, il est fréquent que les noix de cajou présentent des défauts, avec des taux variés entre 11,96% et 13,90% selon la zone de production (A. COULIBALY *et al.,* 2021, p.1037). D'un point de vue économique, l'absence d'opportunités et le désordre des filières de la mangue entraînent fréquemment la décomposition des fruits (K. SILUÉ *et al*., 2020, p. 151) et la diminution de poids des noix de cajou (A. COULIBALY *et al.*, 2021, p. 1037). Sur le plan social, les exploitants d'anacarde et de mangue sont découragés de créer de nouvelles cultures à cause des tensions avec les éleveurs (A. SINAN et K. A. N'DRI, 2016, p. 381). Vue les difficultés naturelles et économiques en relation avec la production et de commercialisation de l'arboriculture, les paysans sont de plus en plus réticents par rapport à la création de nouvelles plantations. De ce fait, certains producteurs procèdent par l'abattage de quelques arbres de manguiers et d'anacardiers pour mettre en valeur les cultures saisonnières (coton/cultures vivrières pluviales). Cela nuit au rôle écologique que joue l'arboriculture dans le District des Savanes. Il est donc primordial d'examiner les éléments qui restreignent la pérennité de l'arboriculture dans le District des Savanes pour qu'elle puisse simultanément assumer son rôle écologique et économique. L'objectif principal est de dépeindre le processus en cours de production et de vente de la mangue et de l'anacarde dans le District des Savanes. En second, nous souhaitons mesurer la viabilité économique de ces deux cultures pour les petits agriculteurs afin de suggérer des stratégies durables.

1. Présentation de la zone d'étude, matériel et méthodes de collecte des données

1.1. Présentation de la zone d'étude

Le District des Savanes (figure 1) est créé en 2011 à la suite du nouveau découpage administratif par le décret N° 2011-263 du 28 Septembre 2011. Il est situé au Nord de la Côte d'Ivoire avec une superficie de 40.323 km^2 sur laquelle vit une population de 2.159.434 habitants (RGPH, 2021, p. 11). Le climat est dans l'ensemble de type tropical sec et caractérisé par deux saisons dont une sèche qui s'étend de Novembre à Avril ponctuée par l'harmattan et l'autre pluvieuse

allant de Mai à Octobre (S. K. D. DIOBO *et al*., 2021, p. 48). Quant au relief, il est dominé par des plateaux cuirassés sur lequel l'on distingue des collines peu élevées, des dômes isolés dont les altitudes atteignent 600 m de haut telles que le mont Korhogo (J. M. AVENARD *et al*., 1971, p. 20).

Figure 1 : Localisation de la zone d'enquête dans le District des Savanes

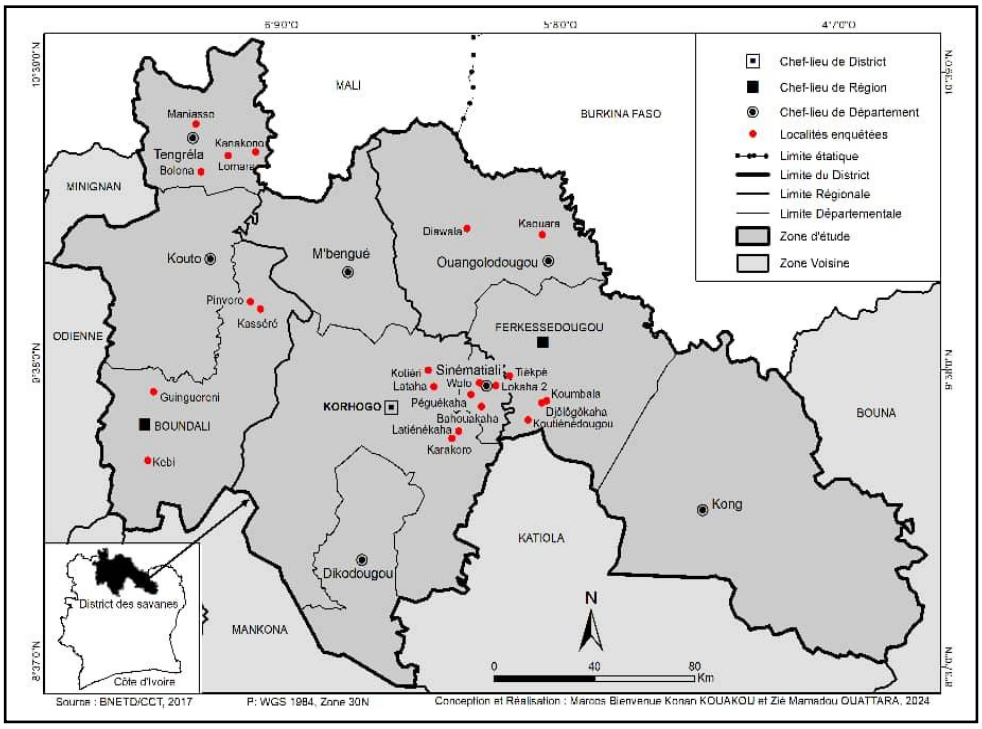

1.2. Matériel et méthodes de collecte des données

1.2.1. Type d'étude et échantillonnage

Il s'agit d'une étude transversale, descriptive et quantitative réalisé auprès des producteurs de mangue et d'anacarde du District des Savanes. L'échantillonnage a été réalisé en trois étapes. Premièrement, six Départements ont été choisis sur les dix que compte le District, à raison de deux par région, selon l'importance des superficies de mangue et d'anacarde. Deuxièmement, douze Sous-Préfectures ont été retenues, soit deux par Départements. Troisièmement, 22 villages ont été sélectionnés par tirage aléatoire simple, à raison de deux villages par Sous-Préfecture. Dans chaque village, un recensement exhaustif des producteurs a été effectué. La taille de l'échantillon a été déterminée par la formule de correction de Benoît Le Maux (2012).

$$\boldsymbol{n}^{*} = \frac{\boldsymbol{n}}{\mathbf{1}+\boldsymbol{n}/\boldsymbol{N}}$$

$\boldsymbol{n}^{*}$ = La taille de l'échantillon ajusté

$\boldsymbol{n}$= La taille des producteurs enregistrés par village

N = Ensemble des producteurs concernés par l'enquête

$\frac{\boldsymbol{n}}{\boldsymbol{N}}$ = La fraction des producteurs concernés par l'enquête

L'application de cette formule a permis d'enquêter 314 producteurs. Leur répartition par site est présentée dans le tableau 1

Tableau 1 : Répartition des producteurs enquêtés par site dans le District des Savanes en 2024

Régions	**Départements**	**Sous-préfectures**	**Villages enquêtés**	**Nombre de producteurs recensés**	**Nombre producteurs enquêtés**
Poro	Korhogo	Karakoro	Latiénékaha	13	12
			Karakoro	16	15
		Lataha	Lataha	15	14
			Kotiéri	13	12
	Sinématiali	Sinématiali	Wolo	43	38
			Lokaha 2	31	28
		Bahouakaha	Peguekaha	20	18
			Bahouakaha	32	29
Ensemble du Poro	**2**	**4**	**8**	**183**	**166**
Tchologo	Ferkessédougou	Ferkessédougou	Koutiénédougou	12	11
			Tièkpè	23	22
		Koumbala	Koumbala	17	16
			Djôlôgôkaha	13	12
	Ouangolodougou	Kaoura	Kaoura	11	10
		Diawala	Diawala	10	9
Ensemble du Tchologo	**2**	**4**	**6**	**86**	**80**
Bagoué	Boundiali	Boundiali	Kebi	9	8
			Guinguereni	6	5
		Kasséré	Kasséré	14	13
			Pinvoro	11	10
	Tengréla	Tengréla	Bolona	9	8
			Maniasso	10	9
		Kanakono	Kanakono	11	10
			Lomara	6	5
Ensemble de la Bagoué	**2**	**4**	**8**	**76**	**68**
Ensemble	**6**	**12**	**22**	**347**	**314**

Source : KOUAKOU K.B.M., 2024

1.2.2. Outils de collecte et traitement

Les données ont été collectées à l'aide de questionnaires individuels semi-structurés administrés face-à-face. Elles ont été saisies et traitées sous Sphinx Millenium. Les analyses ont porté sur les statistiques descriptives et le calcul de la rentabilité économique.

2. Résultat

2.1. Typologie des exploitations de mangue et d'anacarde dans le District des Savanes

Les exploitations de mangue et d'anacarde présentes dans le District des Savanes sont des exploitations essentiellement villageoises. Ces d'exploitations villageoises sont aux mains des producteurs villageois peu instruits (93,30 %), selon la figure 3. Les producteurs sont dits producteurs villageois et les superficies des plantations qu'ils détiennent sont comprises entre 0,5 ha et 36 ha (figure 2). Ils utilisent également très peu d'intrants agricoles pour l'entretien des vergers.

Figure 2 : Surfaces en hectare exploitées par les producteurs villageois de mangue et d'anacarde dans le District des Savanes en 2024

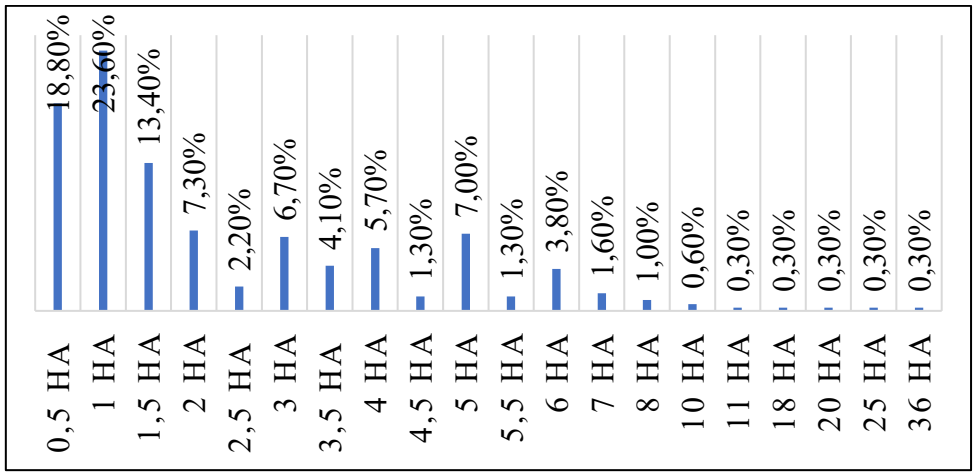

Source : KOUAKOU K.B.M., 2024

À la lecture de la figure ci-dessus, on retient que les 314 petits producteurs enquêtés exploitent dans l'ensemble une surface de 836,5 ha et la superficie moyenne mise en valeur par les producteurs s'élève à 2,66 ha. En outre, dans ces exploitations villageoises, les producteurs utilisent très peu d'intrants agricoles. À cet effet, seulement 36 % parviennent à traiter convenablement leur verger avec des produits phytosanitaires non homologués. Par ailleurs, les filières arboricoles souffrent d'une insuffisance d'encadrement. En effet, il ressort des enquêtes de terrain que sur les 314 producteurs, 256 soit 82 % ne reçoivent point l'appui des services

techniques d'encadrement. Parmi ceux-ci, 159 soit 61,10 % sont des producteurs de mangue et 97 soit 37,89 % produisent l'anacarde. Toutefois, sur les 314 producteurs interrogés 58 soit 18 % bénéficient de 5 % des services d'encadrement du FIRCA et de l'ANADER. Parmi les 58 producteurs de mangue et d'anacarde bénéficiaires des services d'encadrement du FIRCA et de l'ANADER, 11 soit 18,96 % cultivent la mangue et 47 soit 81,03 % sont au compte de l'anacarde. En plus de cela, la majeure partie des 314 producteurs interrogés à un niveau d'instruction assez bas (figure 3).

Figure 3: Répartition des producteurs d'anacarde et de mangue selon le niveau d'instruction dans le District des Savanes en 2024

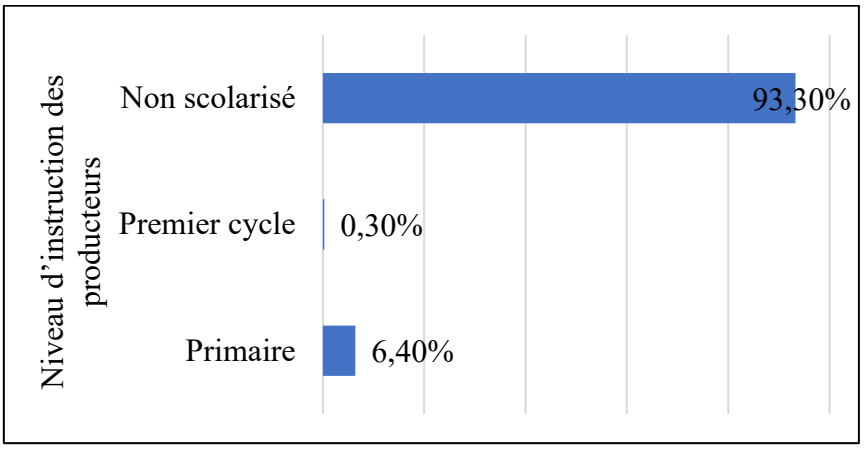

Source : KOUAKOU K.B.M., 2024

À l'analyse de la figure 3, il ressort que 293 soit 93,30 % des producteurs de mangue et de l'anacarde dans le District des Savanes n'ont jamais été scolarisés. Par contre 20 producteurs soit 6,40 % ont réussi à atteindre un niveau d'instruction primaire et 1 (0,3 %) pour le premier cycle. À cet effet, l'on retient que la conduite des vergers de mangue et d'anacarde dans le District des Savanes est largement aux mains des producteurs peu instruits. La prédominance des exploitations villageoises avec l'utilisation de très peu d'intrants agricoles et conduites par des producteurs villageoises et analphabètes constituent moins de chances pour ces derniers de faire face aux difficultés qui minent les filières arboricoles. La conduite des vergers de mangue et d'anacarde nécessite un niveau d'instruction élevé en raison de leur caractère hautement technique. À cet effet, les enquêtes de terrain ont montré que la faiblesse du niveau d'instruction des producteurs ne leur permet pas de conduire efficacement les vergers. Une telle réalité entraîne la baisse des rendements annuels ainsi que les revenus. Par conséquent, les producteurs sont démotivés pour la conduite des vergers et précèdent à l'abattage des arbres pour la mise en valeur des cultures saisonnières. Selon les producteurs, les cultures saisonnières sont moins

exigeantes en termes de niveau d'instruction et de techniques culturales contrairement aux cultures de mangue et d'anacarde.

2.2. Système de commercialisation aux contraintes diverses

Dans le District des Savanes, la commercialisation de la mangue fraîche et de la noix de cajou est laissée à l'appréciation des acheteurs qui interviennent dans les zones de production sans contrainte. De plus, l'évolution des prix bord-champ de la mangue et de l'anacarde (figure 4) bouleverse énormément la structuration des revenus des producteurs durant l'année en raison des écarts importants observés avec ceux fixés au niveau national. Une telle inorganisation des filières arboricoles impacte fortement le système de commercialisation des fruits de mangue et des noix de cajou. En effet, les producteurs villageois qui constituent des maillons essentiels de la production souffrent de cette inorganisation des filières arboricoles dans le District des Savanes en raison de l'amenuisement de leur revenu annuel.

Figure 4 : Évolution du Prix bord-champ de la mangue et de la noix de cajou de 2019 à 2024 dans le District des Savanes

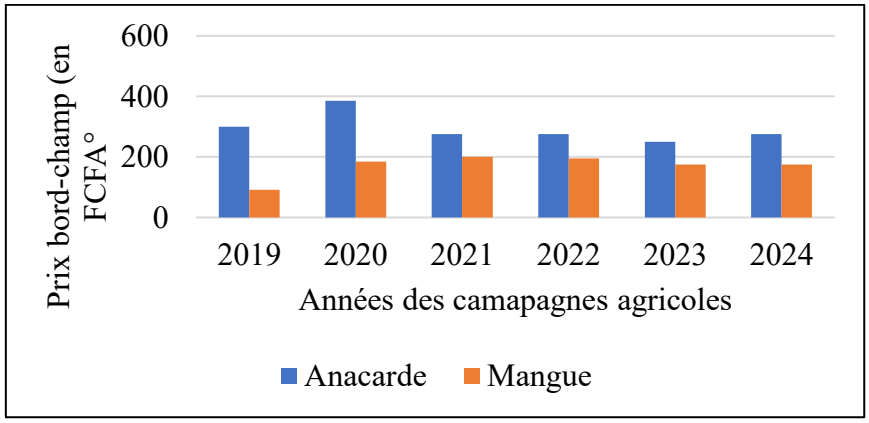

Source : KOUAKOU K.B.M., 2024

L'analyse de la figure ci-dessus montre de façon générale que les prix bord-champ du kilogramme de la noix de cajou sont élevés que ceux de la mangue sur la période 2019-2024. Dans l'ensemble, l'évolution en dent scie des prix bord-champ de la noix de cajou et ceux de la mangue sur la période 2019-2024 crée un dysfonctionnement dans l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Selon les agro-exportateurs, un hectare de verger de mangue conduit dans des conditions idéales produit en moyenne 400 caisses de fruits par an. À cet effet, le producteur perçoit en moyenne 920.000 FCFA à l'hectare sur la base de 2.300 FCFA la caisse. Cependant, le laissé à l'appréciation des acheteurs et des intermédiaires entraînent un prix bord-champ qui s'élève à 2.000 FCFA la caisse, soit une perte équivalente de 120.000

FCFA à l'hectare chez le producteur. Il en est de même pour l'anacarde. Selon le FIRCA et le CNRA, lorsque les conditions de production sont réunies, le rendement à l'hectare d'une plantation d'anacarde s'élève à 600 kilogramme. De ce fait le producteur enregistre en moyenne un revenu net de 195.000 FCFA à l'hectare sur la base de 325 FCFA le kilogramme. Toutefois, en raison du désordre observé dans le système de commercialisation, le prix bord-champ s'élève à 175 FCFA le kilogramme, soit une perte équivalente de 105.000 FCFA à l'hectare. En effet, les revenus engagés de la vente des noix de cajou et de la mangue se trouvent insuffisants pour le ménage de faire face à toutes les charges domestiques. Il s'agit de l'achat de nourriture, d'intrants agricoles, la scolarisation des enfants et le paiement des factures d'électricité. De plus, en raison de l'insuffisance d'encadrement, de traitement phytosanitaire et des conditions climatiques défavorables, la majeure partie des productions ne correspond pas aux exigences des exportations. Au niveau de la mangue, les fruits sont considérés comme déchets et vendus sur les marchés urbains de proximité à un prix dérisoire. Au niveau de l'anacarde, les noix de cajou perdent leur poids lors des pesages. Ces contraintes démotivent les producteurs villageois et procèdent à l'abattage de quelques pieds de manguiers comme le témoigne les photos 1 et 2.

Photo 1 : Abatage de pieds de manguiers pour la mise en valeur de la culture du coton à Lataha

Photo 2 : Abatage de pieds de manguiers pour la mise en valeur de la culture de l'arachide à Kotiéri

Prises de vues : KOUAKOU K.B.M., 2024

L'abattage des pieds de manguiers sur les différentes photos menace l'arboriculture dans le District des Savanes dans son aspect économique et écologique. En outre, certains paysans en raison des contraintes techniques, climatiques et économiques sont de plus en plus réticents par rapport l'affectation des espaces agricoles vacants à la culture de l'anacarde dans le District des Savanes (photo 3).

Photo 3 : Faible exploitation de l'espace agricole pour la mise en valeur de la culture d'anacarde à Ouangolodougou

Prise de vue, KOUAKOU K.B.M., 2024

La photo 3 témoigne bien que certains paysans sont démotivés dans la poursuite de l'arboriculture. Sur cette photo, l'on constate que la culture de l'anacarde occupe très peu d'espace. Le producteur préfère exploiter cet espace cultivable à d'autres fins, notamment pour les cultures saisonnières. Cette attitude paysanne va sans dire que l'arboriculture dans le District des Savanes connaitra un déclin dans les années avenir si les facteurs de sa durabilité ne sont pas mis en œuvre. À cet effet, son rôle de cordons antiérosifs pour ralentir le phénomène de désertification et de création de microclimats favorables pour les cultures saisonnières vouera à l'échec. Alors dans le but de maintenir de cette arboriculture dans le District des Savanes afin qu'elle puisse jouer à la fois sa fonction écologique et économique, il est d'une importance capitale d'analyser les facteurs de sa durabilité.

2.3. Analyse des facteurs de la durabilité des cultures arboricoles dans le District des Savanes

2.3.1. Renforcement des aptitudes de conduite des exploitations chez les producteurs, une piste pour le maintien de l'arboriculture dans le District des Savanes

Les enquêtes de terrain ont révélé que 93,30 % des producteurs de mangue et d'anacarde dans le District des Savanes sont peu instruits. En effet, ils se basent sur leur expérience agricole héritée des anciens pour conduire ces deux cultures arboricoles. Cette attitude dans la conduite de telles activités aussi techniques impacte négativement les rendements et les revenus annuels. Alors dans le but de réduire ces différentes difficultés qui minent les filières mangue et anacarde, la majorité des producteurs souhaitent l'organisation des séances de formation pré-campagne et post-campagne de la part de l'État ivoirien. Ces séances de formation permettront aux producteurs villageois de s'imprégner davantage des techniques de traitement phytosanitaire, les périodes de traitement, la connaissance des insectes ravageurs et les mouches de fruits. À ces séances de formation s'ajoutent la réduction de la taille des manguiers et les

branches des anacardiers. Selon producteurs, lorsque les pieds de manguiers atteignent une hauteur comprise entre 8 et 10 mètres, ils produisent des fruits de petites formes qui ne répondent point aux exigences des marchés extérieurs. Au niveau de l'anacarde, lorsque les arbres atteignent une hauteur de 5 à 6 mètres, les rendements sont faibles. À une hauteur de 6 mètres, l'on assiste à l'immaturité des noix de cajou ou des noix de cajou moisies. Aussi, il serait-il raisonnable d'impliquer les structures de recherche dans la sélection de variétés productives et résilientes aux changements climatiques.

2.3.2. Création des zones d'activités exclusives et durabilité de l'arboriculture dans le District des Savanes

La mangue fraîche et la noix de cajou sont produites dans toutes les régions administratives du District des Savanes à savoir le Poro, le Tchologo et la Bagoué. Le circuit de commercialisation des fruits est animé par plusieurs acteurs et laissé à leur appréciation. De plus, les acheteurs et d'autres intermédiaires d'achat des mangues fraîches et des noix de cajou interviennent dans les zones de production sans aucune contrainte. Les différentes attitudes de ces acteurs dans les filières arboricoles constituent de réels désordres qui impactent négativement les revenus annuels des producteurs dans le District des Savanes. Face à ces désordres observés dans les filières arboricoles dans le District des Savanes ainsi que des conséquences qui en découlent, il est nécessaire d'organiser les acteurs en zones d'activités exclusives. Il s'agit de procéder à un morcellement des zones de production en Sous-Préfecture. Et chaque Sous-Préfecture est confiée à une structure privée ou étatique qui n'intervienne que dans sa circonscription. Cette initiative permettra aux exploitants de bénéficier correctement des services d'encadrement des acteurs qui opèrent dans la zone et de conduire ces activités dans des conditions idéales.

3. Discussion

Les résultats de cette étude montrent que la durabilité de l'arboriculture fruitière dans le District des Savanes est compromise par trois contraintes majeures. Premièrement, les exploitations sont essentiellement villageoises et détenues par des producteurs faiblement instruits à 93,30%. Deuxièmement, la désorganisation des circuits de commercialisation entraîne des pertes de revenus estimées à 120 000 FCFA/ha pour la mangue et 105 000 FCFA pour l'anacarde. Troisièmement, ces faibles revenus combinés au faible niveau technique conduisent à l'abattage des arbres et à une précarité des ménages. Concernant le niveau d'instruction, nos résultats révèlent que la prédominance des exploitations conduites par des producteurs peu instruits constitue un obstacle majeur face aux contraintes climatiques, techniques et économiques qui

minent les filières arboricoles. En effet, un faible niveau d'instruction ne permet pas aux producteurs de développer des stratégies pour s'adapter aux aléas climatiques ni de s'approprier de nouvelles techniques de conduite des vergers de mangue et d'anacarde. Par conséquent, les rendements et les revenus issus des vergers restent faibles et ne couvrent pas charges du ménage. Ce constat corrobore les travaux de E. YAI *et al*., (2021, p. 179) qui affirment l'existence d'un lien étroit entre le niveau d'instruction du chef de ménage et ses capacités d'adaptation aux conditions climatiques et techniques en agriculture. Il est également en accord avec S. S. NDJADI *et al*., (2021, p. 6) qui affirment que l'adoption et la conduite des activités agricoles nécessitent un niveau d'instruction élevé des exploitants. Selon ces auteurs, un chef de ménage instruit a plus de chances d'améliorer sa productivité même en absence de services d'encadrement. À l'inverse, le faible niveau d'instruction des paysans face aux chocs climatiques et aux nouvelles techniques de production constitue une contrainte majeure qui compromet la situation alimentaire des ménages en milieu rural. S'agissant de la commercialisation, le second résultat de cette étude met en évidence que la baisse des prix bord-champ des cultures de mangue et d'anacarde dans le District des Savanes occasionne une perte de 120 000 FCFA/ha chez le producteur de mangue et de 105 000 FCFA/ha chez l'exploitant d'anacarde. Ce résultat confirme ceux de M. K. KOUASSI et L. S. KOUAKOU (2020, p. 143) dans la Sous-Préfecture de Languibonou. Ces auteurs ont montré qu'au cours de la campagne 2019, le prix bord-champ de l'anacarde est passé de 500 FCF/kg à 250 FCFA/kg. Ainsi, un producteur disposant 5 hectares d'anacarde avec un rendement de 3 sacs/ha a vu son revenu brut annuel chuter de 562 000 FCFA à 250 000 FCFA, soit une perte de 375 000 FCFA. Toutefois, la perte nous estimons est inférieure à celle de M. K. KOUASSI et L. S. KOUAKOU (2020, p. 143). Cet écart pourrait s'expliquer par la différence de superficie moyenne des vergers et de rendement entre le District des Savanes la région étudiée par ces auteurs. Enfin, concernant la durabilité des cultures arboricoles, le troisième résultat préconise un renforcement des aptitudes de conduite des exploitants afin que l'arboriculture puisse jouer son rôle économique et écologique. Ce résultat est semblable à celui de J. ERCEAU (2021, p. 45) qui montre que le désengagement des politiques de développement agricole s'est accompagné d'une crise sociale au sein des familles rurales devenue moins capables de s'adapter aux évolutions technologiques en raison de faible niveau d'instruction. Cependant, cette idée n'est pas partagée par S. TAHIROU *et al*., (2022, p. 218) dans la vallée du fleuve Niger. Ces auteurs montrent que 66% des exploitants de riz ont un faible niveau d'instruction mais développent des stratégies durables d'adaptation : drainage et curage (30%), adoption de variétés résistantes (65%), décalage des dates de semis (15%). Cette divergence pourrait s'expliquer par le fait que

la filière riz est plus structurée et plus encadrée que les filières mangue et anacarde dans le District des Savanes. Relativement à la création de zones d'activités exclusives pour maintenir l'arboriculture, le quatrième résultat de cette étude est soutenu par S. Y. KOFFI et Y. C. AKOUÉ (2016, p. 105). Ces auteurs, en analysant la libéralisation du coton en Côte d'Ivoire en 1998, montrent que l'arrivée anarchique de plusieurs acteurs a entrainé une dégradation des conditions de vie des paysans avec une hausse du taux de pauvreté de 43,90% en 2002 à 84,70% en 2007. Pour pallier ces dysfonctionnements, l'État ivoirien a initié en 2016 la réforme du zonage agro-industriel. Cette politique a permis de réorganiser la filière en attribuant à chaque société cotonnière une zone d'activité exclusive. À l'instar de ce qui a été pour le coton, la mise en place de zones exclusives pour la mangue et l'anacarde apparaît donc comme une piste pertinente pour sécuriser les revenus des producteurs et assurer la durabilité des filières dans le District des Savanes.

Conclusion

Cette étude v visait à analyser la contribution de l'arboriculture fruitière à la durabilité des systèmes de production dans le District des Savanes. Les résultats montrent que cette durabilité est fortement compromise. Premièrement, 93,30% des producteurs sont faiblement instruits, ce qui limite l'adoption des bonnes pratiques techniques et l'adaptation aux aléas climatiques. Deuxièmement, la désorganisation des circuits de commercialisation entraîne des pertes de revenus significatives estimées à 120 000 FCFA/ha pour la mangue et 105 000 FCFA/pour l'anacarde. Troisièmement, ces faibles revenus conduisent à l'abattage des arbres pour les remplacer par des cultures saisonnières, ce qui expose la zone à un risque de déséquilibre écologique. Ainsi, face à ces contraintes d'ordre technique, économique, structurel et climatique qui démotivent les producteurs, il est raisonnable de renforcer les aptitudes culturales des exploitants afin de sécuriser les rendements. D'autre part, la création de zones d'activités exclusives pour tous les acteurs intervenant dans les filières mangue et anacarde apparaît comme une nécessité pour stabiliser les prix bord-champ et assurer la pérennité de ces cultures dans le District des Savanes.

Références bibliographiques

ADAMAN, Sinan et N'DRI, Kouamé Abou, 2016. Impacts socio-économiques de la culture de l'anacarde dans la sous-préfecture d'Odienné (Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal*, vol. 12, n° 32, Novembre 2016, p. 369-383. DOI : 10.19044/esj. 2016.v12n32p369.

ANDON N'guessan Simon, ASSOUMAN Serge Fidèle et SORO Gaoussou Roger, 2018, Perception paysanne de l'arbre dans le paysage agraire du Nord de la Côte d'Ivoire : Cas du Département de Korhogo. *In Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, N° 2 (2e trimestre), p 49-60.

AVENARD Jean Michel, ELDIN Michel, SIRCOULON Jacques, GIRARD Georges, TOUCHEBEUF De Lussigny Pierre, GUILLAUMET Jean-Louis, ADJANOHOUN Edmond et PERRAUD Alain, 1971, Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Office de recherche scientifique et technique Outre-Mer (ORSTOM) Volume 1, France, Paris 391 p.

LE MAUX Benoît, 2012, *Taille d'un échantillon aléatoire et marge d'erreur* [Ressource en ligne], disponible sur http://perso.univ-rennes1.fr/benoit.le-maux/Echantillon.pdf, 22 p. [consulté le 03 janvier, 2022].

BRIEUC Van Hassel, 2021, "*Mouches des fruits et auxiliaires de culture : étude de l'impact de quatre biopesticides sur l'entomofaune des vergers de manguiers ivoiriens*"[Mémoire de Master], Université Catholique de Louvain, Belgique, Louvain-la-Neuve 92 p. Disponible sur: http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:27359, [consulté le 05 novembre 2021].

COULIBALY Adama, DOUMBOUYA Mohamed, DAGNOGO Komissiri, COULIBALY Atchoumtcho Sara, GBOKO Ouattara Salifou, BIEGO Godi Marius Henri et DIARRASSOUBA Nafan, 2021, Évaluation de la qualité des noix de cajou (Anacardium occidentale L.) produites dans le département de Korhogo en Côte d'Ivoire, Int. *J. Biol. Chem. Sci.* 15(3), p. 1030-1049.

COULIBALY Ténon, AKPESSE Akpa Alexandre Moïse, YAPI Ahoua, ZIRIHI Guédé Noël, et KOUASSI Kouassi Philippe, 2014, Dégâts des termites dans les pépinières de manguiers du nord de la Côte d'Ivoire (Korhogo) et essai de lutte par utilisation d'extraits aqueux de plantes. *Journal of Animal &Plant Sciences*, 2014. Vol.22, Issue 3, p. 3455-3468. Date de publication 31/8/2014, http://www.m.elewa.org/JAPS ; ISSN 2071-7024.

DIOBO Kpaka Sabine Doudou et N'GUENDO Yongsi Blaise, 2021, Environnement et santé : cas des diarrhées à Boundiali Côte d'Ivoire. *Revue espace Géographique et société Marocaine* no 47/48, 2021, p. 43-60.

DPBCG (Direction de la Programmation, de la Budgétisation et du Contrôle de Gestion), 1900, La direction de la programmation de la budgétisation et du contrôle de gestion,

L'annuaire rétrospectif des statistiques agricoles et forestières, 1900-1983. Ministère de l'agriculture et des eaux et forêts, p. 149.

ERCEAU Julie, 2021, *La formation continue des agriculteurs et agricultrices - Éclairages sur les enjeux et nouvelles approches pour l'Afrique subsaharienne*. Réseau FAR. IRAM. Rapport final p. 45.

FIRCA, 2014**,** Le FIRCA et la filière mangue. La culture du manguier, « une mine d'or » pour la région du nord de la Côte d'Ivoire (Rapport N03/2e trimestre) p. 26. Disponible sur www.fircca.ci

GOUMA Marie, 2003, Analyse des négociations de l'OMC sur l'agriculture pour la formation d'une politique appropriée au développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, Mémoire professionnel, Université de Cocody, Abidjan, p. 46. Consulté le 29/10/15.

KOFFI Simplice Yao et AKOUÉ Yao Claude, 2016, Migration cotonnière Senoufo et dynamique des modes d'accès aux ressources foncières à Bouaflé, Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. *Revue Échanges* 7 (3), p. 520-539.

KOUAME Lucie M'piké, KOUAME Alfred Kohi, OUATTARA Lacinan, N'GUESSAN Kouadio Florent, WAZE Aimée Mireille Alloue-Boraud et DJE Koffi Marcelin, 2020, Contraintes liées à la production et à la commercialisation des mangues (Mangifera indica) en Côte d'Ivoire : cas des variétés exportées vers l'Europe. In : *Afrique SCIENCE* 17(3) (2020) p. 16-27 16ISSN 1813-548X, http://www.afriquescience.net

KOUASSI Koffi Moïse et KOUAKOU Loukou Severin, 2020, Dynamiques Socio-Économiques de l'Adoption de la Culture de l'Anacarde en Milieu Rural Ivoirien : Cas de la Sous-Préfecture de Languibonou. *In International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT).* p. 141-152ISSN: 2509-0119. http://ijpsat.ijsht-journals.org. Vol. 21 No. 2 July 2020.

LABAZÉE Pascal, FAURÉ Yves-André, 2002, Socio-économie des villes africaines : Bobo et Korhogo dans les défis de la décentralisation, KARTHALA Éditions, IRD (Ed), Paris, p. 569.

NDJADI Shakanye Serges, AHOTON Esseh Leonard, KIZUNGU Vumilia Roger, ALIOU Saidou, MUGUMAARHAHAMA Yannick, MUSHAGALUSA Ciza Arsène,

SAFINA Bora Francine et MUSHAGALUSA Nachigera Gustave, 2021, Évaluation de la durabilité des exploitations maraîchères au Sud-Kivu (Est de la République démocratique du Congo). *Cahiers Agricultures,* 30: 15, p. 9.

NUGAWELA Patrick, BALDE Abdoulaye et POUBLANC Christophe, 2006, La chaîne de valeurs anacarde au Sénégal, analyse et cadre stratégique d'initiatives pour la croissance de la filière. Programme USAID/ croissance économique, p. 78. Consulté le 29/10/15.

RÉPUBLIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE, 2021*, Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)*, Volume Tome 1 Première partie : Indicateurs, INS, p. 150.

SILUÉ Karna, GBODJE Jean-François Aristide et DJAKO Arsène, 2020, Dynamique spatiale de l'ANACARDE et problématique de la sécurité alimentaire dans la zone dense du Département de KORHOGO (Nord-CÔTE D'IVOIRE*). Revue Espace Géographique et Société Marocaine* nº *32*, Février 2020, p. 145-16*2.*

TAHIROU Seydou, ZERBO Patrice, SANOU Yacouba, PARE Samuel et ADO Manan Nassirou, 2021, Perceptions Paysannes Des Aléas Climatiques Sur La Production Du Riz Sur Le Périmètre Irrigué De Saga Dans La Vallée Du Fleuve Niger *European Scientific Journal, ESJ,* 18 (3), p. 217, https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n3p21

TUO Gnénémon, 2007, Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire: stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Mémoire de diplôme d'étude approfondie en science économique, université de Bouaké, p. 66, Consulté le 29/10/15.

YAI Emmanuel, FLOQUET Anne, YABI Jacob, BALOU Ghautier et DEGLA Pamphile, 2021, Productivité agricole et sécurité alimentaire : un cadre théorique et analytique. In : *ResearchGate*, mise en ligne le 20 Septembre 2021, consulté le 04 Août 2023 https://www.researchgate.net/publication/355482977, p. 152-178.